

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 15 septembre 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, C. Roy, C. Arhuero, S. Baud,

P. Meylan, S. Pérou, S. Manganelli, M. Aragon

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nath. Laks donné à Nicolas Laks, V. Roy donné à C. Roy, T.

Eudes donné à S. Baud

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, G. Vilmint, S. Casabianca, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	13
Votants	16
Dont pouvoirs	03

N° 2022-54

FINANCES- Création d'une ligne de trésorerie de 500 000€

Considérant que la commune doit toujours assumer ses dépenses sans pour autant, parfois, avoir reçu les recettes dans les délais prévus,

Considérant que le budget équilibré grâce à ces recettes attendues nécessite d'avoir une trésorerie permettant de payer les factures actuelles sans attendre le paiement de ces recettes,

Considérant qu'à cet effet, la commune a consulté une banque afin de créer une ligne de trésorerie,

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- 1- La création d'une ligne de trésorerie de 500 000€ pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat
- 2- De choisir le Crédit Agricole des Savoie :
 - Index utilisé : Euribor 3 mois moyenne
 - Marge : 1.04 %
 - Commission de réservation : 0.17 % du montant soit 850 euros
 - Frais de dossier : 250 euros
- 3- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.




Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

Le maire,

Marc GENOUD


